

CONTRAT DE CONFIANCE

CHARTRE DU JOUEUR

Voir règlement intérieur

Pourquoi une telle charte ? :

- Pour adopter une démarche sportive et pour rendre agréable la vie au sein de ton club,
- Respecter ton entraîneur et tes coéquipiers à l'entraînement et en match,
- Respecter tes adversaires et les arbitres lors des matchs,
- Pour progresser et pour faire progresser ton équipe afin de favoriser les bons résultats.

1. A L'ENTRAINEMENT :

Être en tenue de sport à savoir :

- Un short, ou jogging
- Un tee-shirt, ou maillot
- Une paire de basket réservée au gymnase,
- Apporter sa propre bouteille ou gourde d'eau,
- Arriver à l'heure et en tenue à l'entraînement,
- Avertir l'entraîneur quand tu ne peux pas venir à l'entraînement,
- Donner une réponse définitive sur ta présence au match à l'entraînement,
- Vérifier les horaires de match du week-end avant de partir afin d'être à l'heure au rendez-vous,
- La tenue de match, short et maillot, doit être utilisée et portée uniquement pendant les rencontres.

2. AU MATCH :

- Être à l'heure du rendez-vous fixé par l'entraîneur,
- Rester dans les tribunes si un match est en train de se dérouler avant le mien,
- A rester assis sur le banc afin d'être concentrer sur le match et à écouter les consignes de ton entraîneur.

3. AIDER :

Si tu as un moment de libre (Attention : l'école est prioritaire), pense à aider ton club en tenant une table de marque, à venir arbitrer une équipe...



Signature du (de la) Joueur(euse), et/ou, de son représentant légal

CHARTRE DES PARENTS DES LICENCIÉS

Voir règlement intérieur

Pourquoi une telle charte ?

Dans un but de vous sensibiliser sur le fait que :

- L'UST Basket est une association et un club sportif où les entraîneurs sont là uniquement pour entraîner et former vos enfants au basket,
- Nous avons besoin de votre aide afin de faciliter à votre enfant la pratique de ce sport.

1. A L'ENTRAÎNEMENT

- Les parents des équipes mineurs doivent récupérer leurs enfants à l'intérieur du gymnase et en avertir de leur présence à l'entraîneur (idem pour match) *voir règlement intérieur*
- Prévenir l'entraîneur de l'absence de votre enfant (idem pour match). *Voir règlement intérieur*

2. AU MATCH

Nous vous demandons de participer :

- A l'extérieur, aux déplacements des enfants de l'équipe. Voir avec le parent coordinateur de l'équipe pour les roulements : parents référents
- A domicile, de tenir des tables de marques (des formations sont prévues par le club et une formation en ligne est disponible)

Ne pas intervenir au cours du match de votre enfant en respectant :

- L'équipe adverse et les décisions de l'arbitre,
- Les choix et décisions techniques de l'entraîneur,
- Encourager à domicile comme à l'extérieur l'équipe de votre enfant.

3. AIDES DIVERSES :

Nomination d'un parent coordinateur/parent référent de l'équipe en accord avec l'entraîneur et les parents en début de saison, pour aider l'entraîneur à l'organisation des déplacements et des besoins matériels de l'équipe, l'organisation du lavage des maillots et participer à la commission des jeunes.

Collaborer aux divers événements ou vie du club (loto, assemblée, tournoi), de tenir la buvette lors du match de votre enfant.



Signature du représentant légal

DROIT A L'IMAGE

Voir règlement intérieur

« Toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation ».

1. La diffusion de l'image d'une personne

Toute publication de l'image d'une personne suppose, en principe, une autorisation préalable de la part de l'intéressé ou de son représentant légal. La difficulté principale de la mise en œuvre du droit à l'image provient de la détermination de la portée de l'autorisation donnée par la personne photographiée ainsi que la détermination des personnes habilitées à accorder cette autorisation, s'agissant de l'image de mineurs ou d'incapables majeurs.

2. Autorisation de diffusion

En signant la présente charte, chaque licencié ou parent de licencié (pour les mineurs) accepte que son image soit diffusée, sur les panneaux de photos d'équipes apposés sur les murs des gymnases ou évolue l'UST Basket, sur des journaux rapportant les événements sportifs auxquels participe l'UST Basket, sur le site internet de l'UST Basket.

Image du mineur : Toute publication de l'image d'un enfant mineur ou d'un incapable majeur suppose une autorisation de son représentant légal. Est considéré comme le représentant légal le (ou les) parent(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur.



Signatures

Je soussigné(e) Mme, Melle, Mr (*) père, mère, tuteur (*) du licencié reconnaît avoir pris connaissance du contrat de confiance, à le respecter sans réserve et autorise :

- le transport en voiture de mon enfant par d'autres parents que moi-même ou par l'entraîneur, pour tous les déplacements liés à la pratique sportive et associative du Club et à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de blessure ou d'accident.
- l'utilisation de l'image du licencié sur tous les supports de communication de l'Association Union Sportive Thouarene Basket.

Je reconnais que tout manquement à ce contrat de confiance par les parents comme par le joueur, des absences répétées injustifiées, et toute inobservation du règlement intérieur du Club exposent parents comme joueurs à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des entraînements et/ou matchs sans remboursement

(*) rayer les mentions inutiles

Le Bureau

Le(La) Joueur(euse)

Le représentant légal (pour les mineurs)